

Nombre des Conseillers élus : 29

Conseillers en fonction : 29

Conseillers présents : 20

## Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 12 décembre 2022

Sous la présidence de M. Laurent MULLER, Maire.

**Sont présents :** Mme BOUCHELIGA – M. TUMOLO – Mme STAUB – M. KARST – Mme BOJOLY – Mme FILIPPELLI – M. CHAMS-DINE – Mme STOLL – Mme THIL – M. KREVL – M. SCHMIDT – Mme HILLEBRAND – Mme FARAONE – M. KIEFFER – M. ZINS – Mme SCHLICKLING (jusqu'au point 6 inclus) – M. PAVLIC – Mme BRAUSCH – M. FRIDERICH.

**Absents excusés :** M. PETRY (qui a donné procuration de vote à M. MULLER) – Mme LAGRANGE (qui a donné procuration de vote à Mme FILIPPELLI) – Mme FERRARA – M. DOME (qui a donné procuration de vote à M. TUMOLO) – Mme LEININGER (qui a donné procuration de vote à Mme STAUB) – M. ZERKOUNE – Mme SCHLICKLING (sortie de séance au cours du point 7) – M. WILHELM.

**Absents :** Mme JAKUBIAK – M. ADELER.

**Point n°2 :** Subvention aux associations locales au titre de l'année 2022

M. SCHMIDT, rapporteur :

La commune de Hombourg-Haut est convaincue de la force d'engagement des associations qui œuvrent pour la culture, la jeunesse, le développement du sport, l'environnement, la cohésion sociale. Elle soutient de manière générale la vie associative par la mise à disposition de salles et d'équipements municipaux, de moyens matériels et techniques ou encore par l'intervention de personnels.

Notre collectivité contribue également au développement du monde associatif par l'octroi de subventions de fonctionnement aux associations, reconnues d'intérêt local, régulièrement déclarées et à jour de leurs obligations, qui favorisent l'animation et la promotion de notre territoire, renforcent le lien social, valorise l'engagement des bénévoles.

Trente-et-une associations ont déposé une demande de subvention à la date limite de réception des dossiers. L'état comportant les propositions de subventions versées aux associations locales, vous a été transmis, étant précisé que les dossiers de subventions sont consultables en mairie.

Les observations suivantes peuvent être apportées :

- une participation de 30 € par jour de formation a été attribuée au Boxing Club (450 €) ;
- un complément de 1 500 € pour « œuvres caritatives » a été versé à la Conférence Saint Vincent de Paul pour la banque alimentaire dans un contexte de crise économique et d'insécurité alimentaire ;
- Une participation de 76 € pour les anniversaires du Club Bouliste des Chênes et de l'Association Familiale des Chênes ;
- Une participation de 280 euros à l'AS du Collège Robert Schuman pour le marquage de la tenue sportive de la section rugby ;
- une participation de 1 700 € a été attribuée comme chaque année au Chœur d'Hommes pour la participation au chef de chœur.

Il est précisé que les associations ont souscrit au contrat d'engagement républicain, institué par la loi du 24 août 2021, confortant le respect des principes de la République et entré en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2022

Le montant total des subventions pour l'année 2022 s'élève à 14 878,55 €.

Par ailleurs, suite à l'opération « 10h pour la solidarité » et à la mobilisation des 23 hombourgeois-es à l'Aquagliss de Freyming-Merlebach, une subvention de 178.25 € sera versée aux « Restos du Cœur ».

Enfin, une subvention de 500.00 € sera octroyée à l'AFM-Téléthon pour soutenir la recherche contre les maladies génétiques neuromusculaires, en supplément des recettes des manifestations organisées dans notre commune sous l'égide de l'association Loisirs Vélo Hombourg.

Compte tenu de ce qui précède, et après avis favorable des commissions "finances", "affaires sportives" et "affaires culturelles", le conseil municipal décide, à l'unanimité (M. ZINS, Président de la Conférence Saint Vincent de Paul n'a pas pris part au vote), d'autoriser Monsieur le Maire à verser les subventions aux associations conformément au tableau ci-annexé, ainsi que les 178.25 € aux « Restos du Cœur », les 500.00 € à « l'AFM-Téléthon », et d'octroyer la gratuité pour l'utilisation des équipements communaux au titre de l'année scolaire 2021/2022.

Extrait certifié conforme,  
publié et transmis pour contrôle de légalité.

Hombourg-Haut, le 13 décembre 2022

Le Maire,  
Laurent MULLER



**Etats "10 heures pour la Solidarité"**

Affiché le 15/12/2022

ID : 057-215703323-20221212-CM12122022PT2-DE

**Année 2022**

Horaires	Communes	Nombres de participants	Total recettes entrées	Distance en mètres	Recettes Pour les mètres nagé	Recettes Pour l'aquagym aquabike et BE	Total
8h à 9h	Pompiers	1	4,50 €	800	4,00 €		8,50 €
8h à 9h	GUENVILLER				0,00 €		0,00 €
9h à 10h	BETTING	12	60,00 €	15100	75,50 €	5,00 €	140,50 €
10h à 11h	BENING	32	158,00 €	35800	179,00 €	61,00 €	398,00 €
11h à 12h	FAREBBERSVILLER	9	45,00 €	10850	54,25 €		99,25 €
12h à 13h	CCFM	7	33,00 €	23100	115,50 €	4,00 €	152,50 €
13h à 14h	SEINGBOUSE	22	102,00 €	37850	189,25 €	40,00 €	331,25 €
14h à 15h	CAPPEL	13	61,00 €	12850	64,25 €	20,00 €	145,25 €
15h à 16h	HOSTE/VALETTE	5	24,00 €	5200	26,00 €	26,00 €	76,00 €
16h à 17h	BARST/MARIENTHAL			Subvention			200,00 €
17h à 18h	HENRIVILLE	22	101,00 €	16300	81,50 €	22,00 €	204,50 €
16h à 17h	HOMBOURG-HAUT	23	97,00 €	15250	76,25 €	5,00 €	178,25 €
17h à 18h	FREYMING-MERLEBACH	8	39,00 €	16800	84,00 €		123,00 €
8h à 18h	Palanquée	37	179,00 €	66800	334,00 €		513,00 €
8h à 18h	Natation FM	43	186,00 €	159600	798,00 €	69,00 €	1 053,00 €
8h à 18h	Public	135	868,00 €				868,00 €
<b>Total</b>		<b>369</b>	<b>1957,5</b>	<b>416900</b>	<b>2081,5</b>		<b>4 491,00 €</b>
	<b>Dons en espèces</b>						<b>100,55 €</b>

**TOTAL des recettes et des dons**

**4 591,55 €**

**ASSOCIATION À VOCATION SPORTIVE**

**GROUPE 1**

Le montant de la subvention est égale à 50 % du coût réel des licences avec un minimum de 150 €  
 + 1,30 € par membre hombourgeois (locaux)  
 + 76 € pour manifestation exceptionnelle  
 + 30 € par jour de formation dans une limite maximale de 15 jours

	DÉNOMINATION	COÛT DES LICENCES	NB D'ADHERENTS		SUBVENTION PROPOSÉE 2022	Rappel 2021	OBSERVATIONS
			Hombourgeois	Total			
1	ASSE SIMON BATZ	698,50 €	152	161	+ 349,25 € + 197,60 € + 546,85 €	597,60 €	
2	ASSOCIATION SPORTIVE DU COLLÈGE	950,00 €	90	95	+ 475,00 € + 117,00 € + 280,00 € + 872,00 €	567,00 €	Participation marquage tenue sportive section rugby 280 €
3	BOXING CLUB HOMBURG-HAUT	2 992,00 €	36	55	+ 1 496,00 € + 46,80 € + 450,00 € + 1 992,80 €	2 075,80 €	Participation formation 90 € x 15 jours = 450 €
4	CLUB BOULISTES CHÊNES	556,00 €	23	24	+ 268,00 € + 29,90 € + 76,00 € + 373,90 €	504,90 €	60ème anniversaire
5	AMICALE DES BOULISTES CHAPELLE	1 012,00 €	46	46	+ 506,00 € + 59,80 € + 565,80 €	877,50 €	
6	LES DYNAMIQUES	1 997,00 €	31	67	+ 998,50 € + 40,30 € + 1 038,80 €	876,20 €	

Annexe à la délibération du

Envoyé en préfecture le 15/12/2022  
 conseil municipal du 12/12/2022 - Point 2  
 Reçu en préfecture le 15/12/2022

Affiché le 15/12/2022

ID : 057-215703323-20221212-CM12122022PT2-DE

7	LES SYMPATHIQUES	440,00 €	19	22	+	220,00 € 24,70 € 244,70 €	334,30 €	
8	TENNIS CLUB HOMBORG-HAUT	447,00 €	5	15	+	223,50 € 6,50 € 230,00 €	/	
9	LOISIRS VÉLO HOMBORG	1 755,00 €	25	45	+	877,50 € 32,50 € 910,00 €	940,00 €	
-	ASSE CHÊNES	-	-	-	-	-	626,13 €	Pas de demande de subvention. L'école ne fonctionne plus en ASSE mais en Office central de coopération.
		CATÉGORIE 1				6 774,85 €	7 399,43 €	

**GROUPE 2**

**ASSOCIATION À VOCATION CULTURELLE OU SOCIALE**

Le montant de la subvention est égale à 115 €, augmenté de 20 % des cotisations annuelles des membres hombourgeois  
 + 1,30 € par membre hombourgeois (locaux)  
 + 76 € en cas de manifestation exceptionnelle  
 + 30 € par jour de formation dans une limite maximale de 15 jours

	DÉNOMINATION	COTISATION DES MEMBRES HOMBOURGEOIS	NB D'ADHERENTS		SUBVENTION PROPOSEE 2022	Rappel 2021	OBSERVATIONS
			Hombourgeois	Total			
10	AMIS DU CARNAVAL D'ANTAN	180,00 €	9	15	115,00 € + 36,00 € + 11,70 € 162,70 €	183,90 €	
11	ASSOCIATION FAMILIALE CHÊNES	322,00 €	23	40	115,00 € + 64,40 € + 29,90 € + 76,00 € 285,30 €	201,10 €	60ème anniversaire
12	CHCEUR D'HOMMES	1 080,00 €	36	67	115,00 € + 216,00 € + 46,80 € + 1 700,00 € 2 077,80 €	2 063,20 €	Participation au chef de chœur 1700 €
13	CONFÉRENCE ST VINCENT DE PAUL	114,00 €	19	25	115,00 € + 22,80 € + 24,70 € + 1 500,00 € 1 662,50 €	1 847,50 €	Gestion de la Banque Alimentaire 1500 €

14	CHORALE SAINT ETIENNE	240,00 €	24	25	+ + 115,00 € 48,00 € 31,20 € <u>194,20 €</u>	197,50 €	
15	LE PRÉLUDE	130,00 €	17	20	+ + 115,00 € 26,00 € 22,10 € <u>163,10 €</u>	160,50 €	
16	UFC QUE CHOISIR	1 102,00 €	51	1010	+ + 115,00 € 220,40 € 66,30 € <u>401,70 €</u>	469,50 €	
		CATEGORIE 2			4 947,30 €	5 123,20 €	

**GROUPE 3**

**AUTRES ASSOCIATIONS**

Le montant de la subvention de base est de 130 €  
 + 1,30 € pour membre hombourgeois (locaux)  
 + 76 € en cas de manifestation exceptionnelle  
 + 45 € pour service rendu à la Collectivité

		NOMBRE D'ADHERENTS		Rappel 2021	OBSERVATIONS
		Hombourgeois	Total		
17	FOYER SOCIO-EDUCATIF COLLÈGE ROBERT SCHUMANN	175	196	393,90 €	
				130,00 € + 227,50 € 357,50 €	
18	JARDNS OUVRIERS CHÊNES	65	69	210,60 €	
				130,00 € + 84,50 € 214,50 €	
19	JARDINS OUVRIERS CHAPELLE	240	300	400,40 €	
				130,00 € + 312,00 € 442,00 €	
20	LE CLUB DE L'AMITIÉ	25	55	182,00 €	
				130,00 € + 32,50 € 162,50 €	
21	LE MESSENGER HOMBOURGEOIS	3	22	133,90 €	
				130,00 € + 3,90 € 133,90 €	
22	LE PEINTRE ET SON ATELIER	3	17	133,90 €	
				130,00 € + 3,90 € 133,90 €	



23	PHOTO CLUB LE PIXEL	8	20	+ 130,00 € 10,40 € 140,40 €	140,40 €	
24	ROUTE 57 COUNTRY FOREVER	3	28	+ 130,00 € 3,90 € 133,90 €	132,60 €	
25	SOCIÉTÉ DES OUVRIERS MINEURS DE LA CHAPELLE	12	29	+ 130,00 € 15,60 € 145,60 €	137,80 €	
26	SOCIÉTÉ DES OUVRIERS MINEURS HOMBOURG-HAUT ET HELLERING	76	98	+ 130,00 € 98,80 € 228,80 €	205,40 €	
27	SYNDICAT DES ARBORICULTEURS	55	78	+ 130,00 € 71,50 € 201,50 €	211,90 €	
28	TRADITIONS DE HOMBORG	31	39	+ 130,00 € 40,30 € 170,30 €	180,70 €	
29	U.N.I.A.T.	127	142	+ 130,00 € 165,10 € 295,10 €	299,00 €	
30	UNION LOCALE DES ANCIENS COMBATTANTS	72	80	+ 130,00 € 93,60 € 223,60 €	223,60 €	
31	VÉTÉRANS SSEP	33	37	+ 130,00 € 42,90 € 172,90 €	171,60 €	
		<b>CATEGORIE 3</b>		<b>3 156,40 €</b>	<b>3 157,70 €</b>	
		<b>TOTAL SUBVENTIONS</b>		<b>14 878,55 €</b>	<b>15 680,33 €</b>	